

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en présentiel de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Directeur d'agence, manager, négociateur, assistant(e) commercial(e) en agence immobilière
- Prérequis : connaissance générale du marché immobilier et notions de construction et d'isolation

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux liés à la transition énergétique et son incidence sur le marché immobilier
- Connaître les éléments clés de la transition énergétique pour :
 - o savoir informer vendeurs et acquéreurs pendant le processus de vente
 - o sensibiliser les vendeurs et les acheteurs à la rénovation énergétique et à son incidence financière sur le bien immobilier, donner les clés d'une rénovation réussie

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Présentation power point avec vidéoprojecteur et écran
- Remise de la présentation sur support informatique
- Quiz de validation des connaissances
- La formation sera animée par Stéphane ZEHACKER, responsable d'une société de Conseils et d'Etudes Thermiques

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (20 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux
Questions – Réponses

EXEMPLE DE RÉNOVATION + exercice oral (25 min)

Pause (15 min)

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (1h30)

Le contexte (réchauffement climatique)

Le Grenelle de l'environnement

La loi de transition énergétique

Contexte général, présentation de la loi, objectifs liés au bâtiment et à l'immobilier.

Les Aides

- MaPrimRenov
- Anah, éco-prêt, éco-rénovation, TVA, PIG

Le nouveau DPE

Pause déjeuner (1h)

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : RÉNOVATION THERMIQUE DU PARC IMMOBILIER (3h)

Typologie et technique de construction

Ossature lourde : béton et maçonnerie Ossature légère : bois, paille, béton cellulaire

Bien isoler un bâtiment - Les clés d'une isolation réussie

Les différents isolants

Les ponts thermiques

Les fenêtres (typologie, qualité, influence sur les besoins thermiques du bâtiment,...) (exemples d'incidence des apports solaires sur la maison individuelle,...)

Les techniques d'isolation (intérieure, extérieure, ...)

La rénovation basse consommation (principes fondamentaux, exemple de projets BBC réussis, incidence sur la valeur financière du bâtiment)

Pause (15 min)

Ventilation et étanchéité à l'air du bâtiment

Ventilation : pourquoi ventiler (qualité de l'air intérieur, confort, humidité,...), pollution intérieure de l'habitat (COV, CO2,...)

Rôle de l'étanchéité à l'air d'un bâtiment

Incidence de l'étanchéité à l'air sur la consommation en énergie d'un bâtiment

Pathologie du bâtiment

Savoir identifier les problématiques flagrantes du bâtiment Fiche de pathologie - la maison individuelle

CONCLUSION DE LA FORMATION (15 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction

Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

Dernière mise à jour : 11 janvier 2022

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)

- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

ACCESSIBILITÉ

Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.